

**AVIS CESR SUR LE SRADDT
ASSEMBLEE PLENIERE DU 13 JANVIER 2009**

INTERVENTION AU NOM DU GROUPE CGT :

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Mesdames et Messieurs,

Le SRADDT atteint donc sa phase finale. Dans quelques mois il sera le document de référence pour le territoire régional.

Si la CGT se félicite et soutient cette démarche de planification, elle regrette que sa portée soit largement compromise par le caractère non prescriptif du SRADDT. Dans ces conditions, on peut craindre que seul le Conseil Régional se sente engagé par les prescriptions contenues dans le SRADDT ! Et encore, dans la mesure où il aura les moyens de ses ambitions !

Nous sommes en effet dans un contexte particulier : crise du système économique, obstination du gouvernement à poursuivre une politique libérale, difficultés financières des collectivités territoriales dues au désengagement de l'Etat, ... la collectivité régionale risque bien de voir sa situation évoluer au cours des prochains mois.

Un exemple : l'avis le rappelle, le SRADDT constitue le document de référence pour toutes les collectivités de la région, mais aussi pour les organismes publics. L'Etat et les opérateurs publics procèdent actuellement à des réorganisations majeures, la Révision Générale des Politiques Publiques par exemple, qui vont modifier radicalement la nature, le périmètre et la localisation des missions de Service Public. Pour la CGT, le futur paysage régional fera apparaître une concentration des services sur les grandes métropoles ... et un désert sur le reste du territoire ! Le Conseil Régional, comme d'ailleurs les autres élus de collectivités, est bien entendu écarté de la réflexion et même de toute consultation.

Pour la CGT, le Conseil Régional doit se saisir de toute urgence du sujet. Le Cesr a d'ailleurs, dans sa contribution sur les services publics rendue en juin 2006, développé des propositions reprises dans le présent avis. Il pourrait valablement poursuivre sa réflexion à la lumière des évolutions actuelles.

La CGT partage les appréciations contenues dans l'avis concernant les partenariats avec les autres collectivités et l'Etat. A la décharge du Conseil Régional, convenons cependant qu'il manque singulièrement de visibilité.

Pour la CGT, l'avis sur le SRADDT aurait pu se limiter à la partie concernant la gouvernance. Les développements sur la charte constituent un ensemble sans réel lien entre eux ... ni même parfois avec la charte.

Pour autant, nous partageons l'appréciation générale sur le SRADDT, le groupe CGT votera cet avis.